

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 2 Avril 2026 – 18H00**

Date de convocation
Le 26 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux Avril, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L. 2121-18 du CGCT) sous la présidence de M. David MULLER, Maire.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 25 - Représentés : 2 - Absent : 0

ETAIENT PRESENTS : D. MULLER, P. ROBERT, F. LOUIS, M. CONTENTIN, A. DIDIER, S. OUTIN, D. SALZET, N. DE FOUQUIERES, J. CONTENTIN, D. ZAMBETTA, R. DUGON, D. VIGNET, E. LANDEAU, E. CANATAR, E. LAUSSINOTTE, C. GIAUSSERAND, C. HELENNE, L. DE MARLIAVE, JM. KALAJDJIAN, R. FABIUS, R. ANGOT, P. FONTAINE, M. BLAZSKA, B. VAUTIER, C. AUGNET.

ABSENTS REPRESENTES : D. VAUTIER a donné pouvoir à S. OUTIN, E. RENAULT a donné pouvoir à P. ROBERT.

ABSENT EXCUSE :

ABSENT :

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L. 2121-15 du CGCT).

**21 – DESIGNATION D'UN ELU REFERENT
A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU SPORT (ANDES)**

Vu l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la désignation des délégués de la commune au sein d'organismes extérieurs,

Vu les statuts de l'Association Nationale des Élus en charge du Sport (ANDES),

Considérant que l'ANDES est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et de l'Agence Nationale du Sport (ANS), représentant plus de 8 000 collectivités engagées dans le développement des politiques sportives,

Considérant que cette association offre un accompagnement stratégique quotidien aux élus grâce à ses réseaux d'experts, ses outils de veille réglementaire et ses guides techniques (entretien des équipements, normes de sécurité, éclairage, etc.),

Considérant que la Ville dispose d'un patrimoine sportif dont la gestion nécessite une expertise pointue en matière de transition écologique et de rénovation énergétique.

Le Maire propose au Conseil Municipal le référent suivant :

- Dominique VAUTIER

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DÉSIGNE** en qualité de référent M. Dominique VAUTIER,
- **CHARGE** M. le Maire, ou l'un de ses représentants, de notifier la présente délibération auprès de l'Association Nationale des Élus en charge du Sport (ANDES) et de prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
D. MULLER

